

DEMANDE DE PASSEPORT ou DE CNI

Personne Majeure

Présence du demandeur OBLIGATOIRE

lors de la demande et de la remise du passeport ou de la CNI

Vous avez 3 mois pour retirer votre passeport ou votre CNI

DEPOT DU DOSSIER SUR RDV : 04-92-23-10-03

PASSEPORT	CNI
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois <i>(récente et ressemblante, tête nue, de face et sur fond clair et neutre (format 35x45mm))</i>  Les photos identiques à celles d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ne sont pas acceptées par la Préfecture.	
<input type="checkbox"/> Un passeport <u>ou</u> une carte nationale d'identité en cours de validité Ou <input type="checkbox"/> 1 extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois <i>À demander :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ À la Mairie de votre lieu de naissance, si vous êtes né(e) en France ➤ Au Ministère des Affaires Étrangères si vous êtes né(e) à l'étranger Service Central de l'État Civil - 11 rue de la Maison-Blanche – 44941 NANTES Cedex 09 ou sur www.diplomatie.gouv.fr 	
<input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile de moins d'un an <i>(Facture téléphone, électricité, eau, taxe foncière, d'habitation ou impôts, attestation assurance habitation...)</i> <i>Pour une personne majeure qui habite au domicile d'un tiers : une facture au nom de l'hébergeur, une attestation et la copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur</i>	
<input type="checkbox"/> Ancien passeport <i>En cas de perte / vol : déclaration de perte / vol</i>	<input type="checkbox"/> Ancienne CNI <i>En cas de perte / vol : déclaration de perte / vol</i>
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal à 86,00 €	<input type="checkbox"/> Timbre fiscal à 25,00 € <i>(en cas de perte ou vol uniquement)</i> <i>(à acheter dans les bureaux de tabac ou sur https://timbres.impots.gouv.fr)</i>
<input type="checkbox"/> Pour les personnes ayant acquis la nationalité française : <i>Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation / réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française</i>	
<input type="checkbox"/> Copie de la décision de justice (divorce par exemple) mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint - ou l'autorisation de l'ex-conjoint	
<input type="checkbox"/> Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom...), les documents officiels en attestant	

Vous pouvez suivre l'évolution de votre demande de passeport/ CNI sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>